AUDIT

Audit de suivi de la mise en œuvre des recommandations essentielles : projet clé Maintien de la valeur de Polycom 2030

Office fédéral de la protection de la population

L'ESSENTIEL EN BREF

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a procédé auprès de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF), du Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (SG-DDPS) et de la Chancellerie fédérale (ChF) à un audit de suivi de la mise en œuvre des recommandations essentielles émises entre 2016 et 2023[2].

POLYCOM est le système radio national de sécurité pour les autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité. La Confédération et les cantons ont investi près d'un milliard de francs au total dans ce système jusqu'en 2016. Le projet « Maintien de la valeur de Polycom 2030 » (Polycom 2030) lancé dès 2016, au bénéfice d'un crédit global de 159,6 millions, a pour but d'assurer la durée d'utilisation de Polycom jusqu'à fin 2035. Les dix recommandations sur lesquelles porte l'audit de suivi concernent des sujets liés au système Polycom. Six d'entre elles ont été entièrement mises en œuvre.

Lacunes au niveau des bases stratégiques relatives aux systèmes d'alarme et de télécommunication dans les situations de crise

En 2018, le CDF a mis en évidence des risques considérables liés à la mise en place non coordonnée de moyens d'information et de communication dans les situations de crise. La Chancellerie fédérale, qui est responsable de la communication du gouvernement suisse en cas de crise, a développé une approche efficace pour identifier les exigences relatives à ces outils et y satisfaire. La nouvelle ordonnance sur l'organisation de crise de l'administration fédérale définit les tâches de l'administration fédérale dans ce domaine. Les offices critiques devront, à l'avenir, valider leurs moyens d'information et de communication dans le cadre d'exercices de sécurité intégrés organisés par la Confédération, dont le premier aura lieu en 2025. Les offices devront adapter leurs moyens en fonction des besoins sur la base des enseignements tirés de ces exercices. Le CDF ne pourra évaluer la mise en œuvre globale de la stratégie visant à mettre en place ces moyens qu'après l'introduction de ce processus. La mise en œuvre de la recommandation correspondante 18550.002 reste donc à vérifier.

La stratégie que le CDF a demandé en 2021 à l'OFPP d'élaborer concernant la mise en œuvre des systèmes de télécommunication, d'alarme et d'information dans le domaine de la protection de la population n'est pas non plus entièrement disponible. L'OFPP a toutefois réalisé des progrès considérables grâce à sa stratégie multicanal. Il entend ainsi notamment détecter des lacunes en matière de performance pour le compte de ses partenaires nationaux actifs au sein du Réseau national de sécurité (RNS). Cette stratégie multicanal devra également lui permettre de réaliser en temps utile les projets visant à remplacer les systèmes existants. Elle couvre les systèmes d'alarme, d'alerte et d'information, mais pas les systèmes de télécommunication tels que Polycom. L'OFPP ne développera une vision globale de tous les systèmes informatiques dans le domaine de la protection

[2] « Audit du projet informatique clé Maintien de la valeur de Polycom 2030 » (PA 16375) ; « Audit du projet informatique clé Système de communication vocale de l'armée » (PA 18550) ; « Audit des projets informatiques clés Maintien de la valeur de Polycom 2030 et Système national d'échange de données sécurisé ainsi que du projet Système de communication mobile de sécurité à large bande » (PA 21539) ; « Projet informatique clé Maintien de la valeur de Polycom 2030 axé sur le réseau partiel de sécurité » (PA 23538).

de la population que dans le cadre de la mise en place d'une gestion de son portefeuille. Dès lors, la mise en œuvre de la recommandation 21539.005 reste encore à vérifier.

L'OFPP a posé les bases nécessaires au pilotage de la mise en œuvre des systèmes informatiques

Afin de pouvoir assumer ses tâches futures, l'OFPP a pris la position d'un courtier en services, conformément à son orientation stratégique. Dans ce rôle, il entend regrouper les exigences opérationnelles de ses partenaires du RNS et fournir les systèmes nécessaires par l'intermédiaire de prestataires appropriés dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Il vise ainsi à concentrer ses capacités et ses ressources et assumer la responsabilité des systèmes, de leur acquisition à leur mise hors service. Pour ce faire, l'OFPP a revu la gestion de son portefeuille et de ses programmes. Il souhaite ainsi piloter la mise en œuvre des objectifs stratégiques, aussi bien du point de vue temporel que matériel. L'OFPP a pu créer les postes requis à cet effet.

Les éléments constitutifs de cette gestion de portefeuille seront principalement déterminés par les architectures opérationnelle et technologique. L'OFPP a pu pourvoir les postes nécessaires dans le domaine de l'architecture. Toutefois, il n'a pas encore élaboré les architectures opérationnelle et technologique, de sorte que la mise en œuvre de la recommandation 16375.006 reste encore à vérifier. En attendant que l'OFPP ait mis en place une gestion de son portefeuille et de son architecture, le risque de lacunes importantes demeure dans la gestion globale des systèmes informatiques.

D'ici là, l'OFPP devra ajuster en fonction de chaque projet les interdépendances temporelles et techniques entre les systèmes. Par conséquent, il a aussi coordonné avec ses partenaires, notamment avec l'armée, la solution élaborée pour le système de communication mobile de sécurité à large bande (CMS).

L'OFPP a réduit les risques liés aux objectifs du projet Polycom 2030

Un élément clé pour garantir la stabilité du fonctionnement du système Polycom jusqu'en 2025 est une assistance fiable fournie par le fabricant, tant pour la technologie de base TETRAPOL que pour les appareils radio. L'OFPP a pu obtenir d'Airbus une nouvelle promesse écrite de prolongation de cette assistance. La confirmation à ce sujet est toutefois subordonnée à la conclusion d'un contrat de maintenance qui reste à convenir. La mise en œuvre de la recommandation 23538.004 reste donc ouverte jusqu'à la signature du premier contrat de maintenance.

L'OFPP assure une planification globale fiable et solide afin d'achever le projet d'ici à fin 2025. Il actualise sa planification chaque semaine sur la base des retours d'information émanant des chefs de projet des fournisseurs et des responsables des projets cantonaux de migration. Les travaux avancent selon le calendrier prévu : à la mi-août 2024, quelque 77 % des stations de base avaient été migrées. Cela réduit le risque d'une exploitation parallèle prolongée. De plus, l'OFPP s'assure activement que l'exploitation de Polycom est garantie dans le cadre de la gestion des risques et de la qualité de Polycom 2030.